

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 06 SEPTEMBRE 2024

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 11

Date de la convocation : 27/08/2024 Date d'affichage : 27/08/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six septembre à vingt, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu Maire.

Présents : M. François PARIS, Mme Adeline HENNICHÉ (arrivé à 20h34 – à partir de la délibération 2024-042), M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, Mr Jacques ZIRNHELT, M. Serge PAGET, Mme Mélina ISOUX, M. Thibault PUGNAT.

Absent(es) : Mme Alicia GUILLOT-BERNIER

Absent(es) excusé(es) : M. Ludovic PAYEN, M. Raphaël MABBOUX

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : M. Fabrice DEVERLY (Pouvoir à Mr François PARIS),

Secrétaire de séance : M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET

Délibération du Conseil Municipal n°2024-042

FORET COMMUNALE

- Travaux de réfection de trois pistes forestières à réaliser en forêt communale – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie (CD74)

Monsieur Daniel BOTTOLLIER-CURTET, adjoint au Maire fait connaître au Conseil Municipal que par suite de plusieurs glissements de terrain survenu en automne 2023, plusieurs pistes forestières située au Charne dessus, au Plaine et sur l'ancienne piste de l'Avenaz sont à ce jour impraticable. Afin d'assurer une gestion forestière continue de cette partie de forêt communale, il s'avère nécessaire de réaliser des travaux de réfection de ces pistes.

Forêt communale de Cordon

Canton de la Jorasse

Parcelles forestières : F, K et L.

Il présente le plan de financement de ces travaux.

Le montant estimatif des travaux est **6800€ HT**

Le montant de l'ATDO ONF est de **680€ HT**

Monsieur Daniel BOTTOLLIER-CURTET, adjoint au Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet.

⇒ La somme totale des travaux à la charge de la commune s'élève à **4 488 € H.T.** (travaux pré-financés par la Commune).

⇒ Dépenses subventionnables

* Le montant de la subvention pouvant être sollicitée auprès du **Conseil Départemental de la Haute-Savoie (CD 74)** pour les travaux de réfection de la piste forestière est de : **2 992€**

Le Conseil Municipal, son adjoint au Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE le plan de financement présenté par l'Office National des Forêts pour les travaux pré-cités

SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental 74

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 26 septembre 2024

Télétransmis en Sous-préfecture le : **30 SEP. 2024**
Affiché le **30 SEP. 2024**

Le Secrétaire de Séance,
Mr Daniel BOTTOLLIER-CURTET



Le Maire,
Mr François PARIS